

Révision du schéma d'aménagement et de développement

Aménagement du territoire : la population invitée à imaginer la ville de demain

Le 6 octobre 2026 – La Ville de Trois-Rivières entreprend une vaste démarche de participation publique dans le cadre de la révision de son [schéma d'aménagement et de développement \(SAD\)](#). Ce document établit les grandes orientations du développement du territoire et guide les décisions municipales en matière d'urbanisme, notamment en ce qui concerne l'habitation, la mobilité, l'environnement et l'économie.

Quels secteurs de la ville accueilleront de nouveaux logements? Comment favoriserons-nous la protection des milieux naturels? Comment projetterons-nous le développement économique sur notre territoire? Voilà des questions auxquelles la Ville invite les Trifluviennes et Trifluviens à réfléchir.

Une cohorte citoyenne au cœur de la démarche

La Ville de Trois-Rivières est donc à la recherche d'une cinquantaine de citoyennes et citoyens représentant la diversité de la population pour former une cohorte. Les personnes sélectionnées prendront part à six ateliers participatifs portant sur les différentes thématiques. Au fil des rencontres qui se tiendront en présentiel, les participantes et participants pourront constater la manière dont les idées avancent, se précisent et se traduisent en orientations concrètes.

« Les citoyennes et les citoyens sont les mieux placés pour imaginer l'avenir de leur milieu de vie. Cette démarche est une occasion de réfléchir au futur de notre territoire et aux choix que nous devons faire pour répondre aux besoins d'une population en évolution. Les idées recueillies contribueront à l'élaboration d'un schéma d'aménagement qui reflète les réalités, les besoins et les aspirations de notre communauté », souligne M. Jean-François Aubin, maire de Trois-Rivières.

Pour poser leur candidature, les personnes intéressées doivent [remplir le formulaire](#) d'ici le 22 novembre. Il est aussi possible de soumettre sa candidature en communiquant avec le 311 par téléphone ou par courriel (311@v3r.net).

En plus de la cohorte citoyenne, la population est invitée à contribuer à la démarche en partageant [ses idées](#) en ligne et en consultant le contenu d'information mis à sa disposition au v3r.net.

Ville de Trois-Rivières
Direction des communications
et de la participation publique

1325, pl. de l'Hôtel-de-Ville
C.P. 368
Trois-Rivières (Québec)
G9A 5H3

Tél. : 311 ou 819 374-2002
Ligne média : 819 384-2980
communications@v3r.net

Des orientations provinciales à respecter

Cette démarche de révision des outils d'urbanisme n'est pas propre à Trois-Rivières. Partout au Québec, les Municipalités régionales de comté (MRC) doivent procéder à cet exercice. Trois-Rivières se distingue par une réalité particulière : elle agit à la fois comme une ville et comme une MRC.

Conséquemment, elle est assujettie aux [Orientations gouvernementales en aménagement du territoire \(OGAT\)](#). Dans sa démarche, la Ville doit donc tenir compte des lignes directrices de ces orientations, notamment :

- Consolider les milieux de vie existants et planifier les transports de façon intégrée afin de favoriser la mobilité durable, de répondre aux besoins en habitation et d'assurer la protection des milieux naturels et agricoles;
- Assurer la résilience des communautés par le renforcement de l'adaptation aux changements climatiques et l'accroissement de la sécurité des milieux de vie;
- Assurer la conservation des écosystèmes et miser sur une gestion durable et intégrée des ressources en eau;
- Favoriser l'attractivité des territoires et le dynamisme des communautés.

Les différentes thématiques seront au cœur des échanges qui mobiliseront la communauté trifluvienne dans les mois à venir.

Se projeter à long terme

En 2028, la Ville prévoit l'adoption d'un premier projet de schéma d'aménagement et de développement (SAD), qui fera l'objet de consultations publiques et d'un appel de mémoires avant d'être soumis au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. Un second projet de SAD sera ensuite adopté et soumis à une assemblée publique de consultation, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, avant les étapes menant à l'adoption finale.

Cette démarche rigoureuse est essentielle, puisque le schéma guidera l'aménagement et le développement du territoire pour les 20 prochaines années. Les détails des consultations seront dévoilés au fur et à mesure de l'avancement du projet.

– 30 –